

eole[®]

Conditionnement(s)

Emballages

1 L (x 10)

5 L (x 4)

Palettes

1L : 720 L

5L : 900 L

Fiche d'identité

Composition

430 g/l de tébuconazole (39,81 % du poids)

Formulation

SC - suspension concentrée

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2110168

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED
Hamilton House, Mabledon Place
London WC1H 9BB
Royaume Uni

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-
Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® Marque déposée

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les recommandations d'emploi.

Description

Le tébuconazole agit au niveau de la membrane du pathogène en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol (IBS) par blocage du processus de déméthylation. Le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee) a classé le tébuconazole et les autres triazoles dans le groupe IDM (DeMethylation Inhibitors), SBI Class I.

Préparation et application

Préparation de la bouillie

- Agiter l'emballage avant emploi.
- **EOLE** s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau.
- Remplir la cuve à 2/3 d'eau, mettre sous agitation, agiter le bidon et verser la quantité d'**EOLE** nécessaire puis compléter le remplissage.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie.
- Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Ne pas appliquer lorsque la température est supérieure à 30°C.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé. Compte tenu de la grande variabilité de composition des spécialités à base de cuivre, le mélange d'**EOLE** avec une de ces spécialités peut conduire à une incompatibilité physique. Dans tous les cas, PHILAGRO décline toute responsabilité pour des cas d'incompatibilité physique d'**EOLE** avec une spécialité à base de cuivre. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

Précautions à prendre et mises en garde

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer le bidon 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Précautions d'emploi

Pour protéger l'opérateur, Philagro recommande de porter les équipements de protections individuels (EPI) tels que préconisés dans l'avis du Ministère de l'Agriculture publié au Journal Officiel n°0162 du 13 juillet 2016 (texte n°126, NOR: AGRG1617195V) pour la protection des yeux, des voies respiratoires, du corps, des mains et des pieds lors des différentes phases de travail (préparation, mélange/chargement, application et nettoyage).

Prévention de la résistance

Avec les fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches résistantes à la substance active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitement, conditions d'application, etc.) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance, en association ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du produit liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de tels phénomènes.

Afin de diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est conseillé de se conformer aux recommandations suivantes :

- Appliquer **EOLE** à sa dose homologuée.
- Ne pas appliquer en situation curative et en cas de mélange avec un partenaire n'appartenant pas à la famille des triazoles, la dose d'AMM doit être appliquée.
- La mise en œuvre de programmes de traitements à doses réduites doit être prohibée car elle a pour conséquence une augmentation de la pression de sélection, phénomène qui peut conduire à la sélection de souches résistantes.
- Alternier avec des produits à mode d'action différent ou utiliser des spécialités associant des substances actives à mode d'action différent.

Usages

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Vigne	Oïdium, Rougeot parasitaire	0.25 l/ha	14 jours	3 /an Limiter à 3 applications non consécutives par an et par parcelle de vigne l'ensemble des substances actives appartenant à la famille des IDM.	5m -
	Black-rot	0.2 l/ha			

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

Recommandations d'emploi

Contre l'oïdium, appliquer **EOLE** à 0,25 L/ha aux deux périodes de grande sensibilité de la vigne :

- Dès le stade 3 feuilles (lutte au stade drapeaux)
- En préventif en encadrement de la floraison pour protéger l'ensemble des baies, du stade boutons floraux séparés (BBCH 57) au stade fermeture de la grappe (BBCH 79).

Contre le rougeot parasitaire (brenner), appliquer **EOLE** à 0,25 L/ha

Contre le black-rot, appliquer **EOLE** à 0,2 L/ha.

Limiter à 3 applications non consécutives par an et par parcelle de vigne l'ensemble des substances actives appartenant à la famille des IDM.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Après traitement

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les mé-

thodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Informations réglementaires



ATTENTION

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Description des premiers secours

Généralités : en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau : retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

Yeux : rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Ingestion : ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à -5 °C.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2017